



Suite de l'action initiée par l'ANPVA pour une densification contrôlée du vallon de l'Aire à Onex

En juin 2017, dans le numéro 117 du journal Pic Vert, notre Association Nature et Patrimoine du Val d'Aire (ci-après ANPVA) publiait une information sur son action contre le projet de densification des parcelles de l'Etat de Genève occupées partiellement par la Fondation officielle de la jeunesse (Foyer des Ormeaux) sise 163 route du Grand-Lancy, anciennement le Domaine Brolliet.

Nous voudrions rappeler en préambule que l'Etat de Genève par son Office de l'Urbanisme, avec la Commune d'Onex comme pilote, souhaite toujours densifier l'ensemble de ces parcelles. Il s'apprête à déposer début 2019 une demande de modification de zone (MZ) de ce Domaine pour passer de 5^{ème} zone A (villa) et 4^{ème} zone A (urbaine) en s'appuyant sur la demande de renseignement DR 18487-3 obtenue par le bureau d'architectes Aebly Perneger & associés.

Le projet contesté

Il s'agit de construire des barres d'immeubles de 6 étages représentant ainsi des hauteurs d'immeubles pouvant aller jusqu'à 18 mètres, et ceci en pleine zone naturelle. Les architectes ont implanté ces barres immeubles en oubliant la morphologie naturelle du territoire et du PDCn 2030. En effet, deux des plus grands immeubles empiètent sur le couloir biologique et la pénétrante de verdure (voir plan ci-contre).

L'action de l'ANPVA n'est pas de s'opposer à toutes densifications et développements, elle accepte-

rait une modification de zone en 4^{ème} zone B (rurale), identique en terme de gabarits aux développements de logements de Belle Cour, mais localisée au seul périmètre aujourd'hui construit des Ormeaux (plan page 25).

Malgré notre volonté de dialogue avec les autorités administratives d'Onex, celles-ci campent sur leurs positions. En effet, elles ont proposé au Conseil Municipal une modification du Plan Guide d'Onex avec les zones réservées et la MZ des Ormeaux en zone 4A. Suite à notre demande d'audition, le Conseil Municipal nous a reçu en août et nos explications ont été bien accueillies par l'ensemble des groupes politiques. Reste à voir si le Plan guide sera modifié conformément à nos souhaits. Les travaux des commissions se poursuivant sur ce sujet, il est surprenant que le Conseil administratif d'Onex fasse paraître dans le Onex Magazine n° 92 de novembre 2018, un article vantant ses qualités urbanistiques sans attendre le vote du Conseil municipal, ni les nouvelles études annoncées par l'Office de l'Urbanisme du Département du Territoire.

Protection des couloirs biologiques des Ormeaux

Nous avons également interpellé l'association Pro Natura pour lui demander son soutien pour la protection des couloirs biologiques des Ormeaux. A notre grand étonnement et malgré plusieurs relances, Pro Natura ne s'est pas prononcée sur la protection du



Impact des immeubles de 18 m projetés sur les espaces naturels.

Vallon de l'Aire côté Ormeaux, laissant ainsi penser aux autorités que des constructions sont imaginables sur ces zones naturelles à préserver. L'ANPVA a entrepris plusieurs études démontrant que la partie sud du domaine est d'une qualité exceptionnelle. L'espace naturel en bordure de l'Aire, forme un couloir biologique à environ 80 mètres du lit de l'Aire propice au passage privilégié de la faune et d'un nombre considérable d'oiseaux.

Villa Brolliet mise à l'inventaire

La pétition lancée par le Groupe Contre l'enlaidissement de Genève pour sauver de la démolition la villa Brolliet (vouée à la démolition dans la DR 18487-3) a abouti à la récolte d'un nombre élevé de signatures. Au vu de ce résultat, le conseiller d'Etat Antonio Hodgers a décidé de demander à l'Office du Patrimoine et des Sites d'entreprendre les démarches pour la mise à l'inventaire de cette villa.

Cette heureuse décision pour le Patrimoine onésien et genevois, oblige l'Office de l'Urbanisme à reprendre les études d'implantation pour l'ensemble du projet. Nous espérons que nos recommandations lui permettront de conserver ce magnifique espace très fréquenté par les promeneurs venant du village d'Onex mais aussi de la Cité d'Onex.

Plan de site du vallon de l'Aire

Le futur plan de site du vallon de l'Aire, dont notre association en est l'une des instigatrices, ne doit pas s'arrêter à l'ouest du chemin du Pont-du-Centenaire. En effet, tant la partie arborée, que la partie ouverte de ce lieu magnifique situé à l'Est du Pont-du-Centenaire font partie du couloir biologique reconnu du vallon de l'Aire et doivent être préservés comme un ensemble. Cette proposition a été présentée à la Direction Générale de l'Agriculture et de

la Nature sous forme d'une carte sitologique des espaces naturels et morphologique des volumes des constructions du coteau de l'Aire, avec en superposition le contour du futur plan de site. Incroyable poumon de verdure, de calme, de beauté et de tranquillité, ces espaces nécessaires à l'homme ne doivent pas disparaître sans réelle concertation en sans en mesurer pleinement les conséquences.

Comme nos lecteurs auront pu le constater, nos diverses actions en faveur de la protection du vallon de l'Aire ne nous laissent que peu de répit. Des nouvelles forces vives sont les bienvenues!

L'ANPVA s'engage pour la sauvegarde du patrimoine naturel de la commune d'Onex ■

Marti Michel président et Roulet Jacques, membre du comité



Plan des sous-secteurs avec leurs affectations.

Le contenu de cette page n'engage pas la rédaction du Pic-Vert.

Depuis 45 ans, des travaux de 1^{ère} qualité



**PEINTURE
PAPIERS PEINTS
CREPIS & DECORATION**

Devis gratuit
TVA offerte pour les membres
de Pic-Vert (soit 8% de rabais)

079/301 00 02 ou 022/793 20 36

Cp 162 - 1213 Pt-Lancy 1 / eltschingerp@bluewin.ch

**Plus qu'une aide auditive
d'exception, c'est une merveille
multi-fonctionnelle.**

Phonak Audéo™ Marvel

Offre de lancement



**acoustique
Tardy**

Rue du Rhône 69
1207 Genève
T.022 311 30 97
www.acoustique-tardy.com

PHONAK